



ECHOS DE LA BAUME : Janvier 2023



Au nom du conseil municipal et en mon nom propre nous vous présentons à chacune et chacun d'entre vous, nos meilleurs vœux d'abord de Santé pour cette nouvelle année 2023, empathie et compréhension dans notre écoute respective, respect et ouverture dans nos échanges, responsabilité et toujours clairvoyance dans nos décisions.

De quoi sera fait 2023 ? Coté travaux nous devrions pouvoir engager des réalisations grâce au soutien financier de l'état, de la région et du département. La commission Finances va travailler dans ce sens. Nous pouvons remercier nos interlocuteurs de ces 3 instances d'être à l'écoute de nos demandes.

Coté énergie nous subissons comme vous les augmentations. Cela est particulièrement vrai pour l'électricité (coût multiplié par 4 depuis début 2023). de ce fait la décision de couper l'éclairage public de 23h00 à 5h00 prend tout son sens.

Coté vie du village nous espérons que les animations et les rencontres en 2023 sauront vous apporter joie et plaisir dans nos vies respectives

Nous ferons en sorte que la porte de notre Mairie soit toujours ouverte pour ceux qui sont dans la difficulté, les soucis afin de les accompagner au mieux.

Encore à vous tous, Belle année 2023

Jean-Francois Menoud (Maire)

Séance du 12 janvier 2023 à 20 heures

Présents : MENOUD Jean-François, MAUVAIS Joël, GROS Jean Claude, VOISIN Lydie, COFFY Serge, POLLIEN Frédéric, BOINNARD André, ANDRE Guillaume, Gaëlle GRANDJEAN DURAND, Bruno PASCUAL, LOISON ISNARD Nicole.



PLUI-h : Recours gracieux de l'Etat déposé le 30 novembre pour toutes les communes de la CCHC. Pour La Baume il est demandé le classement de la zone BAU 03 1 UC secteur des Vorziers (vers le Pré) en zone A ou N voir 2AU. Le conseil ne souhaite pas modifier le classement de cette zone et a amené l'argumentaire dans ce sens à la CCHC. Une rencontre CCHC avec l'état est prévue fin janvier pour revenir sur ces points.

Délibération approuvée à l'unanimité pour modification du PLUI-h : demande à la CCHC d'intégrer pour toute nouvelle construction ou rénovation :

- L'installation d'une cuve de rétention d'eau pluviale (économie d'eau potable)
- Si la construction ou la rénovation est potentiellement ensoleillée, la pose de panneaux solaires (économie d'énergie)

L'ensemble des propositions des communes pour la modification du PLUI-h sont centralisées à la CCHC et font l'objet d'un débat et d'une approbation ou non à l'échelle communautaire à l'échelon semestriel.



Validation Zonage assainissement et Eau Pluviale : le conseil municipal approuve les nouveaux zonage d'assainissement et des Eaux Pluviales avec les restrictions suivantes :

- Le fait que le cabinet NICOT ait effectué une étude du zonage de l'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales sans sondage de terrain
- il sera nécessaire que chaque projet fasse l'objet d'une étude particulière ou soit argumentée.

Les prescriptions NICOT sur les hameaux de Nicodex, des Esserts et des Vorziers ne semblent pas refléter la réalité du terrain. Il est demandé que l'étude de NICOT soit réactualisée sur ces hameaux. Délibération approuvée à l'unanimité

Evolution des aides du département pour le financement EP et Assainissement Les Esserts

	COUT DE L'OPERATION	SUBVENTIONS	RESTE A FINANCER
2021			
EAU-ASSAINISSEMENT	802 000 €	214 000 €	588 000 €
RESEAUX SECS	369 000 €	134 000 €	235 000 €
TOTAL	1 171 000 €	348 000 €	823 000 €
NOVEMBRE 2022			
EAU-ASSAINISSEMENT	802 000 €	474 000 €	328 000 €
RESEAUX SECS	435 000 €	300 000 €	135 000 €
TOTAL	1 237 000 €	774 000 €	463 000 €

Malgré l'évolution des coûts le projet semble plus réalisable. Entre 2021 et 2022 les subventions sollicitées (62% du projet) ont permis de réduire notablement le coût pour notre commune Il sera proposé en commission Finances. L'aide de l'agence de l'eau pourrait être également salvatrice.



Sécurisation réseaux secs LA GOUTREUSE : remplacement fils nus et candélabres : travaux étudiés par le SYANE

Coût : 48 703 € subvention à hauteur de 38 063€ et un reste à charge de 10 630 €

Délibération pour signer la convention afin de lancer des travaux : approuvée à l'unanimité



Bilan plantations expérimentales SIAC : il ne reste que 34 pins de Salzmann sur les 600 qui ont été plantés coté Goutreuse; De ce fait l'expérimentation s'arrête.

Évènements pour 2023

- APE-AMAC (Association Municipale d'Action Culturelle): Carnaval février
- CAPI (commission Culture, Animation, Patrimoine et Information): Concert de harmonie de Montrond fin juin début juillet
- Bibliothèque : Soirées jeux derniers vendredi du mois
- A'baum'ables : Bal en juillet et téléthon en décembre

Informations municipales



Bienvenue à Nolan Barnaud, né le 18 décembre 2022.

Reprise des soirée Jeux : Rendez-vous le Vendredi 27 Janvier à 20h00 «Chez Les Sœurs».



Assemblée Générale extraordinaire de l'association AMAC vendredi 27 janvier à 19h30 à la mairie : bilan de l'année et élection du / de la nouvelle présidente



Pour celles et ceux qui souhaitent recevoir l'ECHO du village par courriel Merci de bien vouloir partager votre contact à echodelabaume@gmail.com



Téléchargez dès maintenant, l'application « PoliteiaFrance » puis sélectionnez la Mairie de la Baume. Être informé, suivre l'actualité ou signaler un problème **ACCESSIBLE A TOUS ET GRATUIT !!**



Découvrez la page **facebook** de notre village : <https://www.facebook.com/La-BAUME-108198554323556>